

LONDA



2021



Rapport sur les Droits Numériques et l'inclusion en Cameroun

LONDA

DROITS NUMÉRIQUES ET INCLUSION AU CAMEROUN 2021 RAPPORT

UNE PUBLICATION DE PARADIGM INITIATIVE

Publié par Paradigm Initiative

374 Borno Way, Yaba, Lagos, Nigeria

Email: media@paradigmhq.org

www.paradigmhq.org

Publié en Mai 2022

Rapport rédigé par Rigobert Kenmogne

Équipe Éditoriale: 'Gbenga Sesan, Kathleen Ndong'mo, Hlengiwe Dube, Margaret Nyambura
Ndung'u, Mawaki Chango, Nnenna Paul-Ugochukwu and Thobekile Matimbe.

Conception de la page de couverture par Kenneth Oyenyi

Conçu par Luce Concepts

Crédit images @ Pexels

This publication may be reproduced for non-commercial use in any form provided due credit is given to the publishers, and the work is presented without any distortion.

Copyright © 2022 Paradigm Initiative



Creative Commons Attribution 4.0 International (CC BY 4.0)

TABLE DES MATIÈRES

01

RÉSUMÉ EXÉCUTIF

02

INTRODUCTION

03

POLITIQUES ET CADRE
RÉGLEMENTAIRE DES TIC
AU CAMEROUN

04

CONFORMITÉ AUX CADRES
RÉGIONAUX ET INTERNATIONAUX

COVID-19 ET IMPACT SUR LA
RÉGLEMENTATION DES DROITS
ET L'INCLUSION NUMÉRIQUES

05

LIBERTÉ D'EXPRESSION
EN LIGNE EN 2021

PERTURBATIONS DU RÉSEAU INTERNET

06

DISCOURS DE HAINE
ET DÉSINFORMATION

INFRASTRUCTURE NUMÉRIQUE
ET PRIORISATION DES TIC

7

CONCLUSION

8

RECOMMANDATIONS

LONDA

DROITS NUMÉRIQUES ET INCLUSION AU CAMEROUN 2021 RAPPORT

UNE PUBLICATION DE PARADIGM INITIATIVE

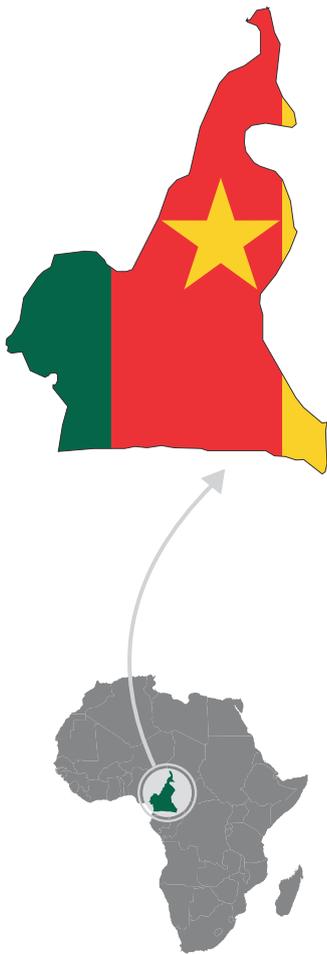
RÉSUMÉ EXÉCUTIF

Ce rapport présente l'état des droits numériques, des libertés sur Internet et de l'inclusion numérique au Cameroun en 2021. Les droits numériques et l'inclusion sont une partie importante des droits de l'homme. Ces droits méritent d'être surveillés au regard du niveau de violations récurrentes entre fermeture d'internet, arrestation de journalistes et d'activistes, censure des sites web et des réseaux sociaux, les perturbations du réseau internet, le contrôle, la surveillance de masse ou le vol de données à caractère personnel.

Diverses crises ont accentué la montée des discours de haine et de la désinformation, notamment sur la crise du Covid-19 au cours de l'année 2021. Ces différents maux ont contribué à une politique d'exclusion du numérique, souvent pour des raisons politiques ayant une incidence sur les droits de l'homme et le développement des TIC. Au Cameroun, malgré les efforts, le besoin reste visible en ce qui concerne les infrastructures des TIC. En 2021, le Cameroun n'a enregistré aucune violation majeure des droits numériques. Cependant, certaines actions ont contribué directement ou indirectement aux violations enregistrées.

Pour améliorer le visage des droits numériques, l'inclusion numérique, le gouvernement doit en urgence élaborer une loi sur la gestion des données à caractère personnel; disposer d'un plan d'évaluation des projets dans le secteur des TIC incluant tous les acteurs de l'écosystème et élaborer un mécanisme de transparence dans la gestion des financements du fonds spécial des TIC. Une gouvernance transparente du numérique est aussi nécessaire avec un plan de promotion de l'intelligence artificielle.





INTRODUCTION

DROITS NUMÉRIQUES ET INCLUSION AU CAMEROUN

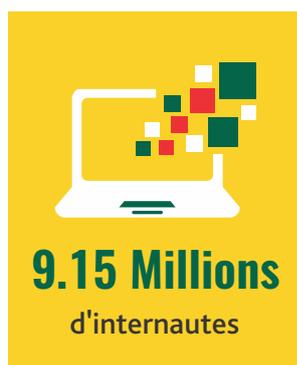
Le Cameroun est un pays bilingue (Français et Anglais) situé en Afrique centrale avec une population estimée à plus de 27 millions d'habitants en 2020.¹ Le produit intérieur brut (PIB) est estimé à 479 Mds FCFA sur trois ans, dont 180 Mds en 2020.²

Au cours de ces 20 dernières années, le Cameroun a adopté diverses lois dans le secteur des TIC. Mais c'est depuis 2016 que le développement du numérique est défini dans le Document de Stratégie pour la Croissance du Numérique baptisé Plan Stratégique Cameroun Numérique 2020.³ Plusieurs axes de ce plan stratégique n'ont pas été atteints pour des raisons conjoncturelles et structurelles. Le nouveau plan du numérique pour les prochaines années a été inclus dans le plan de Stratégie Nationale de Développement (SND) en 2030.⁴

69%
LA COUVERTURE
MOBILE 3G

La couverture mobile 3G au Cameroun est estimée au taux satisfaisant de 69% avec un usage Internet individuel de 23% depuis 2018.⁵ Le marché de l'Internet au Cameroun compte quatre opérateurs à savoir MTN, Orange, Nexttel et Camtel qui fournissent différents types de couvertures réseaux, 2G, 3G, 4G, voire 5G. À côté de ces opérateurs de téléphonie et d'Internet se trouvent une cinquantaine d'entreprises de fourniture d'accès Internet. Au Cameroun, le réseau 5G couvre moins d'un million d'utilisateurs sur le territoire national.⁶

1. Population du Cameroun, Countryeconomy.com (2022) <https://fr.countryeconomy.com/pays/cameroun#:~:text=Le%20Cameroun%2C%20avec%20une%20population,monnaie%20est%20le%20franc%20CFA.> (accessed 2 January 2022).
 2. Indicateurs et conjonctures, Trésor et Economie (2019) <https://www.tresor.economie.gouv.fr/Pays/CM/indicateurs-et-conjoncture#:~:text=Le%20Gouvernement%20a%20pr%C3%A9sent%20un,interm%C3%A9diaire%20de%20la%20tranche%20inf%C3%A9rieure> (accessed 23 January 2022).
 3. Localhost Kmer (2020) <https://localhostkmer.xyz/2020/08/18/plan-strategie-numerique-du-cameroun-2020/> (accessed 2 January 2022).
 4. Stratégie Nationale de Développement, Scribd (2021) <https://fr.scribd.com/document/492181621/SND30-Strategie-Nationale-de-Developpement-2020-2030> (accessed 22 January 2022).
 5. Nperf() <https://www.nperf.com/fr/map/CM/-/-/signal/> (accessed 3 January 2022).
 6. Ibidem <https://www.nperf.com/fr/map/CM/-/449.MTN/signal/?ll=4.71877551249867&lg=9.953613281250002&zoom=6>



D'après le rapport publié par Hootsuite et We Are Social, le Cameroun comptait au 31 janvier 2021 environ 9,15 millions d'internautes.⁷ Un chiffre ayant augmenté de 1,3 million (+ 16%) entre 2020 et 2021. Sur la base de cette croissance, le taux de pénétration de l'Internet au Cameroun se situe à 34,0% en janvier 2021, indique le même rapport. Parmi ces internautes, 4,3 millions sont utilisateurs des réseaux sociaux. Ceci sur une population globale estimée à 26,88 millions d'habitants en janvier 2021,⁸ donc une augmentation de 672 mille (+ 2,6%) entre janvier 2020 et janvier 2021.

POLITIQUES ET CADRE RÉGLEMENTAIRE DES TIC AU CAMEROUN

Depuis bientôt deux décennies, le Cameroun a mis sur pied des lois qui régissent certains secteurs du numérique dans le pays. Les organismes réglementaires sont au centre de la politique numérique au Cameroun. Il s'agit du ministère des Postes et des Télécommunications qui coordonne toutes les activités du secteur, et est la principale institution gouvernementale responsable des TIC dans le pays. L'Agence de Régulation des Télécommunications (ART) est le régulateur du secteur de la téléphonie mobile et des connexions Internet. L'Agence Nationale des Technologies de l'Information et de la Communication (ANTIC) est une institution chargée de la promotion des TIC et de la lutte contre la cybercriminalité sur le territoire national.

La législation numérique spécifique du secteur des TIC est décrite dans la loi N°2010/013 du 21 décembre 2010, régissant les communications électroniques au Cameroun⁹ et complétée par la loi

de 2015. Cette loi fixe les modalités D'autres lois ont été adoptées dans la même période, notamment la loi n° 2010/021 du 21 décembre 2010 régissant le commerce électronique au Cameroun.¹⁰ La loi n°2010/012 du 21 décembre 2010 relative à la cybersécurité et la cybercriminalité au Cameroun¹¹ fixe le cadre de sécurité des réseaux de communications électroniques.



La loi-cadre n° 2011/012 du 6 Mai 2011 portant protection du consommateur au Cameroun¹² s'applique à toutes les transactions relatives aux services de communication en relation avec les consommateurs.

7. Hootsuite and We are social, datareportal(2021) <https://datareportal.com/reports/digital-2021-cameroon?rq=Cameroon> (accessed 23 January 2022).

8. Population du Cameroon, countryeconomy(2021) <https://fr.countryeconomy.com/pays/cameroon#:~:text=Le%20Cameroun%2C%20avec%20une%20population,monnaie%20est%20le%20franc%20CFA> (accessed 23 January 2022).

9. Minpostel, loi sur les communications électroniques(2010) https://www.minpostel.gov.cm/images/Les_textes/Lois/Loi_2013-013_communications_electroniques.pdf (accessed 6 January 2022).

10. ART, loi sur les télécommunications(2010) <http://www.art.cm/sites/default/files/documents/Loi-commerce-electronique-N-2010-021-du-21-12-2010.pdf> (accessed 6 January 2022).

11. Minpostel, loi sur la cybercriminalité(2010) https://www.minpostel.gov.cm/images/Les_textes/Lois/Loi_2010-012_cybersecurite_cybercriminalite.pdf (accessed 6 January 2022).

12. Minpostel, loi-cadre portant protection des consommateurs(2011) http://165.73.158.31:81/case_study/loi-cadre-n-2011-012/ (accessed 23 January 2022).

CONFORMITÉ AUX CADRES RÉGIONAUX ET INTERNATIONAUX

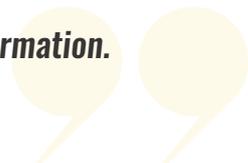
La législation du Cameroun sur le numérique tire ses sources des instruments juridiques régionaux et internationaux en la matière. A l'exemple, la déclaration de principes sur les libertés d'expression¹³ établit les principes d'ancrage des droits à la liberté d'expression et d'accès à l'information.

Les principes régissent la liberté d'expression, qui s'étend aux réseaux sociaux et à Internet. Le principe 1 présente l'importance des droits à la liberté d'expression et à l'accès à l'information. Le principe 5 de la déclaration établit la protection des droits à la liberté d'expression et d'accès à l'information en ligne.

Le cadre réglementaire du numérique s'est aussi structuré à travers les principes de la commission africaine des droits de l'homme et des peuples ainsi que des normes non contraignantes et pertinentes, telles que la loi type¹⁴ sur l'accès à l'information pour l'Afrique de 2013 et les lignes directrices sur l'accès à l'information et les élections en Afrique de 2017 ainsi que l'adoption de la Convention de l'Union africaine sur la cybersécurité et la protection des données personnelles.



La déclaration de principes sur les libertés d'expression établit les principes d'ancrage des droits à la liberté d'expression et d'accès à l'information.



COVID-19 ET IMPACT SUR LA RÉGLEMENTATION DES DROITS ET L'INCLUSION NUMÉRIQUES

En 2021, le Cameroun n'a pas enregistré des cas de violations majeures des droits numériques liés au Covid-19. Le choc de la crise sanitaire a encouragé l'Etat dans la mise en œuvre des projets pour le développement de l'innovation, du numérique et des outils technologiques dans le domaine sanitaire. Le Cameroun ne dispose pas de loi sur la protection des données à caractère personnel. Certaines applications conçues par l'Etat ou le secteur privé pendant le Coronavirus ne disposent pas des termes de services ni de politiques de confidentialité. À l'exemple, la plateforme du ministère de la Santé Publique du Cameroun, 3MS¹⁵ qui est chargée de recueillir et de publier les résultats de test du Covid-19 pour les voyageurs ne dispose d'informations sur les conditions d'utilisation et la confidentialité.

Cette application comme d'autres contient des données personnelles et sensibles, notamment les numéros de téléphone et de passeports, les dates de naissance, la localisation et bien d'autres.

13. Declaration of Principles on Freedom of Expression and Access to Information in Africa 2019(2019) <https://www.achpr.org/legalinstruments/detail?id=69> (accessed 5 January 2022).

14. ACHPR, loi type sur l'accès à l'information pour l'Afrique https://www.achpr.org/fr_legalinstruments/detail?id=32#:~:text=2 (accessed 23 January 2022).

15. Minsanté, 3ms (2021) <https://3msminsante.com/> (accessed 9 January 2022).

Cependant, les utilisateurs n'ont aucune information du sort des données disponibles sur ces plateformes. Dans ces conditions ou aucune indication n'a été donnée, les données des utilisateurs peuvent être utilisées à des fins inappropriées, notamment dans le cadre des campagnes de santé, les opérations électorales, ou dans des opérations de hacking. Pour limiter des contacts entre personnes, la Délégation Générale à la Sûreté Nationale (DGSN) a lancé en 2021 la première plateforme digitale d'enrôlement des passeports en ligne, le passcam,¹⁶ dans le but de faciliter l'obtention rapide des passeports. Bien que la plateforme dispose des conditions d'utilisation, elle n'indique malheureusement pas les détails sur la confidentialité des données collectées, ni sur le partage des informations avec des entités tierces.

LIBERTÉ D'EXPRESSION EN LIGNE EN 2021

La liberté d'expression au Cameroun est souvent très menacée du fait du contexte politique régulièrement tendu. Des journalistes, des activistes ou des blogueurs ont été intimidés directement ou indirectement par leur opinion en ligne au cours de l'année. La crise du Coronavirus a impacté le niveau de liberté d'expression au Cameroun. La gestion et l'accès à l'information sur la maladie ne sont pas fluides. Le Cameroun ne dispose pas d'un centre national d'information sur le Coronavirus.

L'accès à l'information sur d'autres domaines reste limité, ceci en violation de la loi type sur l'accès à l'information pour l'Afrique qui précise dans son article 12 portant sur le droit d'accès à l'information que *"sous réserve des conditions prévues par la présente loi, toute personne jouit du droit d'accès aux informations dont sont titulaires: (a) les entités publiques et les entités privées visées; et (b) les autres entités privées..."*

Les journalistes et les internautes se trouvent souvent dans l'obligation de se contenter dans la plupart des cas des informations disponibles sur les sites des organisations internationales, avec souvent des retards de mise à jour.

PERTURBATIONS DU RÉSEAU INTERNET

Au cours de l'année 2021, le Cameroun n'a enregistré aucune coupure majeure d'Internet des différents opérateurs et fournisseurs d'accès Internet. Cependant, les réseaux Internet des opérateurs MTN et Orange ont enregistré plusieurs perturbations des réseaux, causant d'énormes préjudices aux utilisateurs. Le Cameroun a enregistré en moyenne plus de 2 perturbations de réseaux par mois avec un total d'environ 60 perturbations par an. Ces perturbations durent entre 30 minutes et 2 heures, et sont rarement signalées ou notifiées par les opérateurs de réseau.

Au cours de ces perturbations, les services *'mobile money'* sont aussi atteints et les transactions sont impossibles. Les opérateurs de téléphonie accusent généralement la rupture de la fibre optique reliant le Cameroun au Brésil, ou des travaux de maintenance en cours. La notification de ces cas de perturbations du réseau aux clients se fait rarement, alors que le contrat entre les clients et les opérateurs du réseau Internet prévoit le contraire. La fibre optique au Cameroun est offerte sous contrat par Camtel, une entreprise publique de téléphonie mobile, aussi fournisseur d'accès Internet.



MTN et Orange

ont enregistré plusieurs perturbations des réseaux, causant d'énormes préjudices aux utilisateurs.

16. DGSN, passeport Cameroun (2020) <https://portal.passcam.cm/> (accessed 10 January 2022).



Depuis 2021, certaines taxations des opérations électroniques sont considérées comme un frein à l'innovation et au développement technologique. Dans la loi de finance de 2021, le gouvernement a annoncé l'imputation de 19,25% de taxe pour toutes les opérations électroniques. Ainsi, toutes les opérations d'achat des produits et services subissent cette imputation.

DISCOURS DE HAINE ET DÉSINFORMATION

La loi n° 2010/013 du 21 décembre 2010 sur les communications électroniques dispose d'un cadre réglementaire sur l'utilisation des plateformes et les communications électroniques. La loi n°2014/028 du 23 décembre 2014 portant répression des actes de terrorisme est des dispositions juridiques généralement utilisées pour condamner certains acteurs politiques sur la base de leur communication en ligne et hors ligne et des infractions liées au discours de haine ou de l'outrage à l'ethnie.

Mais de manière spécifique, la loi n°2019/020¹⁷ du 24 décembre 2019, complétant certaines dispositions de la loi n° 2016/007 du 12 juillet 2016 portant Code pénal, sanctionne la prolifération des discours de haine comme indiqué dans l'article 241-1 portant sur l'outrage et l'ethnie:

"(1) Est puni d'un emprisonnement d'un (01) à deux (02) ans et d'une amende de trois cent mille (300 000) à trois millions (3 000 000) de francs, celui qui, par quelque moyen que ce soit, tient des discours de haine ou procède aux incitations à la violence

contre des personnes en raison de leur appartenance tribale ou ethnique." Depuis 2019, aucune condamnation spécifique pour des propos de haine n'a été enregistrée au Cameroun, bien que les discours de haine soient très souvent diffusés sur les réseaux sociaux par des personnes identifiables.

INFRASTRUCTURE NUMÉRIQUE ET PRIORISATION DES TIC

Le Cameroun a fait un grand pas dans le développement de ses infrastructures numériques ces 5 dernières années, à travers la construction des centres de donnée, des data centers, l'amélioration de la connexion Internet par fibre optique entre le Cameroun et le Brésil par câbles sous-marins, le déploiement de deux Internet exchange points (IXP) à Douala et Yaoundé. Des équipements technologiques de dernières générations ont été acquis pour des centres de santé ou des services de la police nationale dans le cadre de la production des passeports biométriques et dans certains laboratoires de recherches.

Contrairement aux pays qui ont utilisé le Covid-19 pour développer l'Intelligence artificielle, le Cameroun n'a pris aucune politique ou stratégie pour le développement de l'IA. Aussi, le Cameroun ne dispose d'aucune disposition juridique et réglementaire sur l'Intelligence Artificielle alors que les interactions entre les utilisateurs Internet du Cameroun font face aux procédés de l'intelligence artificielle. Bien que ces infrastructures existent, le gap est toujours visible en ce qui concerne la couverture réseau mobile et Internet sur l'ensemble du territoire.

17. Loi n°2019/020 du 24 décembre 2019 (2019)
<https://www.prc.cm/files/e4/df/69/d0803e347719aa9263eff2afe4c8c158.pdf> (accessed 9 january 2022)



CONCLUSION

Le Cameroun a enregistré peu d'actualités sur les violations liées aux droits numériques et aux libertés sur Internet en 2021. Cependant, de légers cas de violations des droits numériques ont été enregistrés à travers des perturbations du réseau internet et des réseaux des opérations financières par mobile.

Quelques cas de violation des données à caractère personnel dans la gestion de la crise du covid sont aussi à déplorer. Les libertés d'expression en ligne et les libertés de manifestations ont aussi été restreintes pour cause de Covid, ce qui a aussi accentué la censure de l'autocensure en matière de liberté d'expression.

La crise du Covid-19 a permis au Cameroun de faire un pas en avant dans le développement des TIC. Certaines infrastructures ont été construites pendant la crise et la qualité du réseau Internet s'est améliorée.

Face aux violations, le rôle des organisations locales et internationales est resté dynamique et constant face à la non-conformité aux droits et libertés numériques à travers diverses actions et campagnes de plaidoyer.



***Le Cameroun a enregistré peu d'actualités
sur les violations liées aux droits numériques
et aux libertés sur Internet en 2021.***



RECOMMANDATIONS

- Pour l'accès à l'information sur la pandémie du Covid-19, le Cameroun doit disposer d'un centre d'information national sur l'impact du COVID-19 et renforcer les mécanismes d'accès à l'information hors ligne et en ligne pour des contenus de qualité et à jour.
- Pour les libertés d'expression en ligne, le Cameroun doit renforcer les libertés d'expression et d'association en ligne et respecter les dispositions juridiques nationales et internationales en la matière.
- Pour renforcer la sécurité des données et la protection de la vie privée, le Cameroun doit adopter une loi sur les données à caractère personnel. La création d'une agence indépendante de collecte et de gestion de données à caractère personnel pourrait mieux protéger les utilisateurs.
- Pour limiter les perturbations du réseau Internet, le Cameroun doit créer une agence indépendante sur la gestion du réseau Internet et la gestion transparente de la fibre optique.
- Pour limiter la propagation des discours de haine et les conséquences, le gouvernement doit appliquer la loi en la matière. Aussi le gouvernement doit créer une agence chargée de déclencher les sanctions contre les auteurs des propos haineux et dangereux et sur les dérives liées aux nouvelles technologies.
- Dans le cadre du développement des infrastructures de technologies, le gouvernement doit prioriser le développement des infrastructures et l'élargissement de la couverture Internet des TIC dans toutes régions du Cameroun.
- Pour promouvoir l'intelligence artificielle, le gouvernement doit élaborer un plan national de stratégie et de développement de l'intelligence artificielle.



Pour renforcer la sécurité des données et la protection de la vie privée, le Cameroun doit adopter une loi sur les données à caractère personnel.

Londa 2021 développe le rapport de l'année dernière avec des conclusions de 22 pays, examinant les thèmes de la vie privée, de la liberté d'expression, de l'accès à l'information, de la segmentation et de l'exclusion, de la transformation numérique, de l'abordabilité, du genre et autres dans les cadres législatifs existants, et dans le contexte d'un élargissement fracture numérique. Cette édition capture les lacunes et propose des recommandations pour parvenir à une Afrique numériquement inclusive et respectueuse des droits.



Paradigm Initiative

374 Borno Way, Yaba, Lagos, Nigeria

Email: media@paradigmhq.org

www.paradigmhq.org

     @ParadigmHQ